

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DES ÉTUDES ET DE
LA VIE ÉTUDIANTE
EN DATE DU MARDI 27 JANVIER 2026**

Relevé de conclusions de la séance du Conseil des Études et de la Vie Étudiante en date du mardi 27 janvier 2026, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées à la séance suivante.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à neuf heures, le Conseil des Études et de la Vie Étudiante s'est réuni en salle MS001 bâtiment S à la Manufacture des tabacs, sous la Présidence de M. Hugues KENFACK.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LE COLLEGE A : Mme Céline MANGEMATIN, Mme Chantal SOULÉ-DUPUY, M. Christophe BISIÈRE,

POUR LE COLLEGE B : Mme Estelle FOHRER-DEDEURWAERDER, Mme Laurence LEVENEUR, Mme Julia SCHMITZ, M. Marcel MARTY,

POUR LE COLLEGE BIATSS : Mme Kéo KIM,

POUR LES USAGERS : Mme Inès ANNABIH, Mme Anaïs DEMOLLE NGUYEN QUANG DAT, M. Tom DURAND, Mme Imane HARROUCHI-ESNAULT, Mme Lou LACANAL, M. Raphaël PERRET, M. Enzo REQUENA, Mme Juliette TAMI,

POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE TSE : M. Philippe ALBY (collège B), Mme Marion THAMALET (collège BIATSS), Mme Enora ESCOBAR-MANAUD (usager),

POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE SCIENCES PO TOULOUSE : M. Adrien PENERANDA (collège B), M. Patrick PIERA (collège BIATSS),

Personnalités extérieures : M. Pascal TOUZANNE, proviseur du Lycée Saint Sernin à Toulouse.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

M. Christophe ALCANTARA à Mme Laurence LEVENEUR,

M. Frédéric HEUSER à Mme Chantal SOULÉ-DUPUY,

M. Pierre ESPLUGAT-LABATUT à Chantal SOULÉ-DUPUY,

M. Mathias AMILHAT à Mme Estelle FOHRER-DEDEURWAERDER,

M. Valérian ROYER à Mme Kéo KIM,

Mme Célia ARMAND à Mme Imane HARROUCHI-ESNAULT,

M. Julien REGIMBEAU à Mme Anaïs DEMOLLE NGUYEN QUANG DAT,

M. Adam QSIYER à Mme Juliette TAMI.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. Christophe ALCANTARA, Mme Isabelle DESBARRAT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT (collège A),

M. Mathias AMILHAT, M. Frédéric HEUSER (collège B),

M. Cédric BEUCHER, Mme Evelyne BAIOTTO, M. Valérian ROYER, (collège BIATSS)

Mme Célia ARMAND, M. Bastien DESCOINS, M. Julien REGIMBEAU, Mme Chloé SAINT-ALBIN (collège Usagers)

Etablissement composante TSE : M. David ALARY (collège A),

Etablissement composante Science PO TOULOUSE : Mme Francette FINES (collège A), M. Adam QSIYER (usager),

Personnalités extérieures : Mme Aurélia BRUEL, Mme Christine VALES, M. Cyril GAYSSOT.

ASSISTAIENT À TITRE CONSULTATIF :

M. Frédéric FAISY, Directeur Général des Services (DGS),

Mme Agnès ALALINARDE, Directrice Générale Adjointe des Services (DGSa),

Mme Cosima BLUNTZ, Directrice de la DEVE,

Mme Céline PINEL, Directrice adjointe de la DEVE,

Mme Evelyne BLANDIN, Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle - responsable de la valorisation de l'offre de formation initiale SOIP,

M. Adrien BLAZY, Directeur administratif de l'Executive Education & Digital University,

M. Nicolas MALINOWSKI, Chargé d'ingénierie de formation Education & Digital University,
Mme Angie BERNABEU, Adjointe à la Responsable de la Scolarité Générale,
M. Laurent PERRUSSEL, Doyen de la Faculté Informatique,
Mme Sylvie TRAYSSAC, Assistante de direction (DEVE).

M. le Président, Hugues KENFACK, remercie l'ensemble des personnes présentes. Il rappelle que la communauté de l'Université de Toulouse Capitole est consultée aujourd'hui et demain au travers d'un vote. Cette consultation va permettre à l'ensemble de l'université, y compris les établissements-composantes, de se prononcer sur la sortie de l'expérimentation en Grand Etablissement. Il ajoute que le classement de l'Université Toulouse Capitole (UT Capitole) en Grand Etablissement est très important. Il précise que le financement public des universités montre que dans les années à venir, il y aura deux types d'universités. Celles qui seront Grand Etablissement et les autres qui seront en fin de classement. Ce statut va permettre à UT Capitole de créer des partenariats avec le secteur privé et de bénéficier de ressources financières importantes.

M. le Président précise que le vote prend fin mercredi en fin d'après-midi. Il indique que l'université doit aller chercher des fonds supplémentaires dans le secteur privé, en développant par exemple l'Executive Education & Digital University (EEDU), des partenariats et également en augmentant ses ressources propres. Il termine en rappelant à l'ensemble des membres présents qu'aucun poste n'a été gelé. Certains postes ont été renouvelés et d'autres ont également été créés. Le passage en Grand Etablissement va permettre de consolider ce fonctionnement. Il passe la parole à Chantal SOULÉ-DUPUY, Vice-Présidente CEVE.

Chantal SOULÉ-DUPUY remercie M. le Président pour son intervention. Elle précise qu'elle est désolée des propos qui ont été tenus lors du dernier CEVE et dans la presse. Elle précise que les informations annoncées à la presse par l'Union Nationale des Etudiants de France (UNEF) étaient fausses. Elle ajoute que de son point de vue, le rôle des associations et des organisations étudiantes est de soutenir leur université. Elle rappelle que les universités ne doivent plus attendre seulement des financements du Ministère, elles doivent aller chercher des moyens ailleurs. UT Capitole doit travailler sur un nouveau modèle d'université du futur. Elle ajoute que la discussion est ouverte.

M. le Président rappelle que le rôle de l'université est d'accueillir les étudiants, de s'occuper de leur santé, de leur sécurité et de leur donner des compétences en vue d'assurer leur insertion professionnelle.

Céline PINEL, Directrice adjointe de la DEVE, donne lecture des procurations. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par M. le Président.

1. Point d'information

a) Bilan des droits différenciés de 2025-2026

Cosima BLUNTZ, Directrice de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante, rappelle que les droits différenciés sont ouverts à tous les étudiants étrangers hors UE, uniquement pour les inscriptions en licence et master. Elle rappelle que les autres diplômes ne sont pas concernés. L'arrêté prévoit d'exonérer certains étudiants (les réfugiés, les résidents...).

Les étudiants produisent des justificatifs qui sont vérifiés et UT Capitole que ce soit au regard de la réglementation nationale ouvrant droit à des exonérations ou au regard des exonérations votées par l'établissement. En effet, UT Capitole a choisi d'exonérer les étudiants en fonction du pays de provenance, c'est-à-dire de la liste des pays à faibles revenus (source de la banque mondiale). Le Liban et l'Ukraine ont été ajoutés à cette liste. Elle rappelle que l'université exonère également toutes les formations à caractère international ou les doubles diplômes sur convention. Par solidarité, les composantes informatique et l'IUT de Rodez, et les formations à distance gérées par l'EEDU ont fait le choix d'exonérer tous leurs étudiants des droits différenciés...

L'exonération est valable pour tout le cycle de licence ou master, plus une année (un redoublement est autorisé). En 2025-2026, il y avait 1890 étudiants extra-communautaires, 776 ne sont pas assujettis aux droits différenciés au regard de la réglementation nationale, 768 ont été exonérés par l'université et 353 ont payé des droits différenciés. Elle rappelle que, au total pour l'université, toutes exonérations confondues, le taux d'exonération ne peut pas dépasser les 10% d'inscrits (norme ministérielle nationale). En 2025-2026, à UT Capitole, le taux est de 7%.

2. Approbation des relevés de conclusions de la séance du CEVE du 04 novembre 2025

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

3. Modification de l'offre de formation 2025-2026

a) EEDU – DU Droit Animalier et DU Administration des collectivités locales

Adrien BLAZY, Directeur administratif Executive Education & Digital University (EEDU), présente les modifications de l'offre de formation 2025-2026 portant sur le DU Droit Animalier et le DU Administration des collectivités locales.

Il indique que ces deux formations vont ouvrir au second semestre 2025-2026.

Pour le Diplôme d'Université (DU) Droit Animalier, il s'agit d'une reconduction de la maquette de l'année dernière. Ce Diplôme Universitaire (DU) est porté par l'Ecole de Droit. La responsable pédagogique est Romy SUTRA. Il souligne que la liste des modifications est un peu longue car à l'issue de la première promotion, des modifications s'étaient avérées nécessaires. Les points importants qu'il faut retenir c'est qu'il s'agit d'un diplôme qui est fait en partenariat avec l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse. Elle prévoit des sorties en extérieur afin de mieux coller à la réalité du terrain (visite de refuges animaliers, de domaines agricoles). Il indique que l'EEDU travaille actuellement sur la réduction du volume horaire pour les années à venir. Actuellement, elle passe de 106 heures à 105 heures. Il ajoute que le parquet de Toulouse va prochainement se doter d'une cellule relative au bien-être animal. C'est la raison pour laquelle l'EEDU travaille actuellement avec le parquet de Toulouse sur la possibilité que celui-ci intervienne dans ce diplôme.

Adrien BLAZY indique que le DU Administration des collectivités territoriales, porté par la Faculté d'Administration et Communication (A&C), commencera au mois de juin pour une durée de 70 heures. Il s'agit d'un DU qui s'inscrit dans un parcours de professionnalisation. Il est porté par le Centre de Gestion du Tarn et Garonne qui sélectionne entre 15 et 20 personnes. Celles-ci relèvent du statut de demandeur d'emploi. L'objectif étant qu'elles intègrent des postes de secrétaire administratif dans les mairies, à l'issue de la formation. Il précise qu'une partie des enseignements sont dispensés au Centre de Gestion avec des périodes d'application dans les mairies volontaires (de février à mai). Au mois de juin, il y a trois semaines d'enseignement qui se déroulent à Montauban. Dans le cas où la personne échoue au DU, elle n'est pas bloquée dans la réussite de son parcours. Il rappelle que ce DU est entièrement financé par la Région via le dispositif « InnovEmploi ».

Chantal SOULÉ-DUPUY rappelle que les DU sont des diplômes qui s'autofinancent.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

4. **Délibération portant avis concernant la modification des attendus et Critères Généraux d'Examen des Vœux (CGEV) pour l'accès aux formations du 1er cycle Parcoursup concernant la LAS 1 mention Administration Economique et Sociale et la LAS 1 mention Droit pour 2026-2027**

Céline PINEL présente ce point. Elle précise que contrairement à ce qui avait été annoncé et voté au CEVE du mois de décembre, le rectorat a opposé son veto concernant la possible fermeture des LAS. En effet, tant que la réforme nationale des études de santé n'a pas abouti, la tutelle refuse la fermeture. En conséquence, les attendus et les Critères Généraux d'Examens des Vœux (CGEV) des LAS de Droit (Toulouse et Montauban) et la LAS d'AES sont présentées et proposées au vote. Elle rappelle qu'aucune modification n'a été effectuée par rapport à l'année dernière.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté
(Pour : 22 - Contre : 4 - Abstentions : 4)

5. **Délibération concernant la liste des parcours-types de l'Institut Catholique de Lille pour 2026-2027**

Chantal SOULÉ-DUPUY présente ce point. Elle indique qu'UT Capitole a un partenariat avec l'Institut Catholique de Toulouse (ICT) et avec l'Institut Catholique de Lille (ICL) qui ne peuvent pas délivrer de diplômes nationaux en leur nom propre.

Pour l'ICL, elle précise que par rapport à l'année dernière, il y a trois parcours de licence qui ont été créés : Licence mention Droit parcours-type Droit et Média (site de Issy-les-Moulineaux), Licence mention Droit parcours-type Droit et Philosophie (site de Lille) et Licence professionnelle (en un an) Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (site de Lille).

Concernant les masters, il y a deux créations de Masters 1 et 2 (site de Issy-les-Moulineaux) : le Master mention Droit Privé parcours-type Droit privé général et le Master mention Droit Immobilier parcours-type Droit immobilier en alternance.

Raphael PERRET demande à Chantal SOULÉ-DUPUY comment va être évaluée la philosophie sur la licence Droit et Philosophie.

Chantal SOULÉ-DUPUY répond que les cours de philosophie sont délivrés par le partenaire. UT Capitole délivrera un diplôme de droit classique. Pour la partie philosophie, c'est le partenaire qui délivrera la licence de philosophie qui sera considéré comme double diplôme.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté
(Pour : 22 - Contre : 0 - Abstentions : 8)

6. **Bilans des FSDIE projets et social – périodes de septembre à décembre 2025**

a) **Délibération portant avis sur le bilan du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes projets (FSDIE) de septembre à décembre 2025**

Angie BERNABEU, Adjointe à la Responsable de la Scolarité Générale, indique que le premier point porte sur le bilan des Fonds de soutien aux initiatives étudiantes (FSDIE) projet. Il s'agit d'une commission qui vient en aide aux associations étudiantes porteuses projets. Deux

commissions ont eu lieu entre septembre et décembre 2025. 10 projets ont été présentés et 9 ont été financés.

Le montant total des financements accordé s'élève à 23 735 € pour les deux commissions.

Avis favorable
(Pour : 24 - Contre : 4 - Abstentions : 2)

b) Délibération portant avis sur le bilan du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes social (FSDIE) de septembre à décembre 2025

- 3 commissions organisées depuis septembre 2025
- Commission du 15 octobre 2025 : aide à l'installation (forfait de 500€)
> 18 subventions accordées pour un total de 9 000€
- Commission du 12 novembre 2025
> 21 subventions accordées pour un total de 10 172€
- Commission du 03 décembre 2025
> 23 subventions accordées pour un total de 15 270€

Total des 3 Commissions de septembre à décembre 2024 : 34 442€

Angie BERNABEU précise que le forfait d'aide à l'installation des primo-entrants, actuellement fixé à 500 €, est en cours de révision.

L'ensemble des élus étudiants du CEVE est convié à une réunion en vue de discuter de sa revalorisation. Elle précise que la demande d'aide alimentaire plafonnée à 150 € va également être revue lors d'une réunion qui doit se tenir la semaine prochaine. Aux vues de la situation actuelle, ce forfait nécessite d'être révisé.

Elle rappelle également qu'il n'y a pas de forfaits fixes pour les autres commissions. Ce sont les assistantes sociales qui émettent des préconisations qui sont ensuite validées ou non par la commission.

Enzo REQUENA, élu étudiant, indique qu'ils ne sont pas d'accord avec les budgets qui ont été alloués à l'AGEMP et Move Your Fac (voyage à Paris).

Angie BERNABEU rappelle que l'AGEMP a été financé au titre de l'association et non du syndicat. Ce sont deux choses différentes. Elle ajoute que la commission s'est assurée auprès de l'AGEMP que c'était l'ensemble des associations étudiantes qui pourraient bénéficier de ce projet. Concernant Move Your Fac, elle précise que cette association de Montauban ne peut pas participer à la vie de campus d'UT Capitole. Le voyage à Paris permet donc à l'ensemble de la promotion de participer à ce voyage institutionnel.

Raphaël PERRET, Vice-Président Etudiant, précise qu'habituellement il y a une seule commission.

L'année dernière, il y avait eu un arrêt des mises en paiement entre décembre et fin février. Aussi, le Bureau de la Vie Etudiante (BVE) avait décidé de programmer une autre commission pour que l'argent disponible (25000 €) puisse profiter aux associations porteuses de projets. Il rappelle aux élus étudiants présents que le BVE a pour principe de prendre également en compte les projets qui sont portés par les associations étudiantes des sites délocalisés (Rodez – Montauban).

Inès ANNABIH, élue étudiante indique que le budget de 7000 € qui a été accordé à l'association CIP (nos étudiants ont du talent) lui semble excessif. Elle précise que le renouveau syndical auquel ils sont rattachés souhaiterait que la primeur soit donnée à un budget participatif.

Angie BERNABEU rappelle que tout projet nécessite le montage d'un dossier. Elle invite les élus étudiants présents à venir assister à la prochaine commission FSDIE projet qui doit se dérouler le 18 février. Elle ajoute que les associations étudiantes qui ont des projets de plus de 1000 € reçoivent 70 % du financement, les 30 % restant sont accordés uniquement sur présentation d'un bilan financier. Elle précise que les projets conséquents sont examinés par une personne de la Direction des affaires financières qui vérifient l'ensemble des devis et factures. Chaque commission a un budget de 14000 € et la somme restante est versée au Parlement étudiant.

Raphaël PERRET rappelle que le projet « nos étudiants ont du talent » est le gros évènement de l'année. Il draine énormément de monde (soit environ 1000 étudiants) sur une seule soirée.

Avis favorable à l'unanimité

7. Questions diverses

Chantal SOULÉ-DUPUY indique que la motion qui est présentée au CEVE porte sur la mise en place du congé menstruel à UT Capitole. Elle est présentée par des élues étudiantes.

« Motion de principe présentée par les élus(e)s Renouveau Syndical en conseil des études et de la vie étudiantes en vue de la mise en place d'un Aménagement d'étude pour douleurs menstruelles invalidantes »

Plusieurs universités toulousaine (Université Jean Jaurès et l'Université Paul Sabatier) ont déjà engagé une réflexion et mis en place des dispositifs permettant aux étudiantes atteintes de dysménorrhées ou de pathologies gynécologiques invalidantes (SOPK, endométriose, adénomyose) d'être dispensées de cours obligatoires. Les étudiantes de l'Université Toulouse Capitole ne bénéficient toujours pas des mêmes aménagements que leurs camarades des universités voisines. L'absence d'un dispositif adapté pénalise certaines étudiantes, contraintes de choisir entre la préservation de leur santé et la poursuite normale de leur parcours académique. Il ne s'agit pas d'une mesure de confort, mais bien d'une nécessité. Notre université ne peut accepter que perdure une telle double peine.

C'est la raison pour laquelle nous portons aujourd'hui à UT Capitole, comme nous l'avons fait auparavant avec succès à l'Université Toulouse Jean Jaurès : la mise en place d'un congé menstruel sans nécessité de certificat médical.

La conditionnalité de ces absences à la production d'un certificat médical constitue un obstacle injustifié, tant sur le plan financier que logistique. Exiger un justificatif médical pour des douleurs largement documentées contribue à la stigmatisation et à l'invisibilisation des réalités vécues par les personnes menstruées. Il est aujourd'hui nécessaire d'inscrire notre université dans une démarche de progrès social et d'adaptation des conditions d'études des étudiantes, alors même que les femmes représentent à elles seules 60 % des effectifs en droit, économie et AES.

Par l'adoption de cette motion de principe, l'université affirme sa volonté d'engager, d'ici la fin de l'année universitaire, un travail en vue de la mise en place d'aménagements d'études pour les personnes souffrant de douleurs menstruelles invalidantes. »

Inès ANNABIH précise que cette motion doit permettre aux personnes menstruées de pouvoir « être dispensées » des TD quand la force de la douleur des règles est présente. Elle indique que ce projet est déjà présent dans les universités voisines (UT2 – UT). A UT Capitole, 60% des effectifs étudiants sont féminins, c'est la raison pour laquelle il est important de mettre cette mesure en place. Elle rappelle que les piliers de ce dispositif doivent porter sur la non présentation d'un certificat médical et sur la confiance qui doit-être accordée aux étudiantes.

Anaïs DEMOLLE NGUYEN QUANG DAT indique que ce congé menstruel est important parce qu'il vise aussi à réduire les inégalités femmes-hommes au sein de l'université. Elle appelle l'ensemble des organisations étudiantes présentes à suivre cette initiative. Elle précise que si UT

Capitole souhaite devenir Grand Etablissement, le congé menstruel est essentiel car il peut être considéré comme un marqueur de progrès social pour l'université.

Laurence LEVENEUR demande à Anaïs DEMOLLE NGUYEN QUANG DAT si elles envisagent la création d'un groupe de travail collectif afin de réfléchir avant la mise en place de ce dispositif, à l'ensemble des complexités spécifiques à UT Capitole. Elle ajoute qu'il y a plusieurs types d'aménagements possibles car chaque université a sa propre méthode de fonctionnement. Elle termine en précisant qu'un groupe de travail serait plus judicieux à mettre en place, plutôt que de voter dès à présent la mise en place de cette motion.

Céline MANGEMATIN ajoute qu'elle serait favorable pour voter l'instauration et la mise en œuvre rapide d'un groupe de travail. Elle indique que deux questions se posent, d'une part la mise en place d'un dispositif qui soit aidant et également compatible avec le secret médical. Comment peut-on faire pour concilier ces éléments ? Elle ajoute qu'une absence sèche n'est pas une réponse satisfaisante car une absence est une façon d'être pénalisée. Il serait préférable de mettre en place un aménagement qui permette d'avoir un accompagnement pédagogique qui correspond à une présence et qui permette de pallier l'absence.

Anaïs DEMOLLE NGUYEN QUANG DAT répond qu'elle avait en effet évoqué la création d'un groupe de travail ouvert à tous. Elle précise qu'elles vont solliciter le SIMPPS, la DAJI, et la DEVE afin de solliciter leurs points de vue. Elle souhaite qu'il puisse aboutir d'ici la fin de l'année universitaire.

Les membres présents du CEVE sont favorables à l'unanimité à la mise en place d'un groupe de travail concernant le congé menstruel à l'Université Toulouse Capitole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30